

Extrait
des délibérations du Conseil d'État prises en séance plénière
le 18 janvier 2022 à 14h30

[...]

40) Délibération du Conseil d'État en application de l'article 6 de la loi du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État

M. le Président expose que le Conseil d'État est appelé à pourvoir au remplacement de M. le conseiller d'État Marc Schaefer, dont la fonction est venue à terme le 18 décembre 2021.

M. le Président rappelle l'article 7 de la loi organique du Conseil d'État et les articles 28 à 38 du règlement d'ordre intérieur.

Il informe les membres présents que, conformément à l'article 32 du règlement d'ordre intérieur du Conseil d'État, le Bureau a procédé, dans sa réunion du 17 janvier 2022, à l'examen de la recevabilité des quatre candidatures qui lui sont parvenues, suite à l'appel à candidatures publié au Mémorial B n° 4861 du 22 décembre 2021. De cet examen, il résulte que toutes les candidatures sont recevables étant donné que chaque candidat remplit les conditions prévues par l'article 5 de la loi du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État. Conformément à l'article 33 du prédict règlement d'ordre intérieur, le Bureau a arrêté la liste des candidats, en reprenant par ordre alphabétique toutes les personnes ayant soumis leur candidature au président du Conseil d'État. Cette liste a été distribuée avant la séance plénière, les dossiers de chaque candidat ayant été communiqués à tous les membres du Conseil d'État auparavant.

Le Conseil d'État procède ensuite, au scrutin secret, à la désignation du candidat à proposer à la nomination par le Grand-Duc.

Les bulletins de vote sont recueillis dans une urne. Le dépouillement est fait à haute voix par M. le Président et M. le Secrétaire général en prend note. Le résultat des votes est proclamé par M. le Président :

Sur les 16 bulletins recueillis, il y a 15 voix en faveur de Mme Monique Adams et 1 voix en faveur de Mme ..., les autres candidats n'ayant obtenu aucune voix.

M. le Président constate que Mme Monique Adams a réuni la majorité absolue des voix et déclare qu'elle est proposée au Grand-Duc pour être nommée à la fonction de membre du Conseil d'État.

Luxembourg, le 18 janvier 2022

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch